

**Avis adopté**

Séance plénière du 11 octobre 2023

*10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer*

**Déclaration du groupe Entreprises**

Les données du pouvoir d'achat en Outre-mer exposés mettent en avant des situations problématiques. Il est légitime que le CESE puisse produire des préconisations à la hauteur de cette situation : l'exercice est néanmoins difficile tant les territoires ont leurs spécificités ; Il aurait sans doute fallu, pour être totalement efficace, traiter chacun distinctement. Le groupe Entreprises regrette en particulier que l'emploi et le développement économique n'aient pas été traités de manière plus approfondie car ce sont assurément des réponses fortes à la problématique du pouvoir d'achat en Outre-mer.

Pour autant, certains des thèmes abordés sont des éléments structurants à un mieux-être dans les Outre-mer.

- Encourager la production locale dans de nombreux domaines d'activité. Il convient de porter une attention particulière aux produits alimentaires et de première nécessité qui pèsent un poids important dans le panier des ménages les plus modestes. En ce sens, une vigilance des pouvoirs publics s'impose sur l'évolution du panier de produits du bouclier qualité prix (BQP).
- Améliorer la réponse aux besoins en compétences demandées dans les domaines tels que l'économie et la gestion, l'ingénierie, le bâtiment, l'entrepreneuriat, le numérique et la santé.
- Permettre l'accès des usagers aux services publics dans les Outre-mer. A cet égard les difficultés d'accès au numérique tant pour les personnes que les entreprises, l'accès à l'eau ou encore les difficultés d'accès aux soins élémentaires, sont autant de situations qui surenchérisent le coût de la vie dans les Outre-mer.

Enfin, le groupe Entreprises souligne que le Code du travail permet déjà aux partenaires sociaux de négocier l'application des accords collectifs et conventions collectives nationaux en Outre-mer. Dans le respect de ce cadre, d'autres préconisations du CESE auraient pu mieux permettre d'améliorer la couverture conventionnelle des salariés : mise en place de formations communes pour renforcer les compétences des acteurs du dialogue social, délais plus rapides d'habilitation des organisations syndicales pour négocier plus rapidement. Le groupe Entreprises le réaffirme très clairement, il appartient aux partenaires sociaux dans les Outre-mer d'être pleinement acteurs du dialogue social et ce sans intervention de l'Etat sur le fond.

En remerciant les rapporteurs pour le travail effectué et compte tenu de la gravité du sujet du pouvoir d'achat pour les Outre-mer qui appelle à une mobilisation de tous, le groupe Entreprises vote cet avis.